

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 2 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT.

Piscine à Saint-Pardoux :

Le Conseil Municipal de Nantiat demande à la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne de tout mettre en œuvre pour un démarrage rapide des travaux de cette piscine indispensable pour la population d'une grande partie du nord de la Haute-Vienne.

Résultat consultation Mission d'assistance conseil pour la délégation du Service Public d'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CHAMADE (Dordogne) pour la mission d'assistance conseil pour la délégation du service public d'assainissement collectif pour un montant de 5880 € T.T.C.

Participation financière aux voyages à l'étranger des élèves de NANTIAT au Collège Maryse Bastié :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 30€ par enfant habitant la Commune concerné par les séjours à l'étranger (Angleterre ou Espagne).

Convention de mise à disposition d'un local au Comité des Fêtes :

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition à compter du 5 février 2015 (pour une durée d'un an renouvelable) en l'état et à titre gratuit une partie de la grange située à La Vergne au Comité des Fêtes. Les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage et téléphone) seront à la charge de l'Association. Aucun travail de remise en état ou de réparation ne sera pris en charge par la Commune.

Convention de mise à disposition d'un local à l'ACCA :

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition à compter du 5 février 2015 (pour une durée d'un an renouvelable) en l'état et à titre gratuit une partie de la grange située à La Vergne à l'ACCA. Les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage et téléphone) seront à la charge de l'Association. Aucun travail de remise en état ou de réparation ne sera pris en charge par la Commune.

Rectificatif délibération Location d'une grange à la Communauté de Communes AGD :

Une grange située à La Vergne avait été précédemment proposée à la Communauté de Communes AGD pour un montant mensuel de 400€ ; après concertation avec les membres de la Communauté de communes, il a été convenu que le loyer serait de 450€.

Assainissement – Amortissement Travaux aménagement avenue de la Gare et travaux périphériques quartier La Couture :

Le Conseil Municipal devant statuer sur la durée d'amortissement des travaux cités en objet, il a été décidé que les dépenses seraient amorties annuellement pour une durée de 60 ans et que la reprise des subventions se ferait sur la même durée.

Façades Mairie-Ecoles et accessibilité : demande de subvention au Ministère de l'Intérieur :

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière du Ministère de l'Intérieur au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales afin de réaliser un projet de rénovation des façades de la Mairie et des écoles ainsi que l'accessibilité de la Mairie, établi par l'agence technique départementale (ATEC 87) et dont le montant est évalué à 62856 € TTC.

Façades Mairie-Ecoles et accessibilité : demande de subvention au titre de la DETR :

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de réaliser un projet de rénovation des façades de la Mairie et des écoles ainsi que l'accessibilité de la Mairie, établi par l'agence technique départementale (ATEC 87) et dont le montant est évalué à 62856 € TTC.

Acquisition d'un bâtiment au Conseil Général :

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de l'ex-bâtiment logement de la Gendarmerie à Nantiat pour un montant de 100 000 € tous les travaux et frais connexes à cette vente resteront à la charge du Conseil Général.

Lettres de remerciements lues au Conseil Municipal :

- de Monsieur et Madame BERGERON Agnès et Jean-Marc : suite à l'abattage de deux platanes à la Vergne qui créaient des nuisances depuis plus de 15 ans dans leur propriété.
- de Monsieur MILLION Jean-Pierre à Maison Rouge : pour création des bouches d'eaux pluviales avec évacuation qui assainissent le village et empêchent l'eau de stagner.